Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

2016-2017

Scolarité services

Le portail des services en ligne pour les élèves du second degré et leurs parents

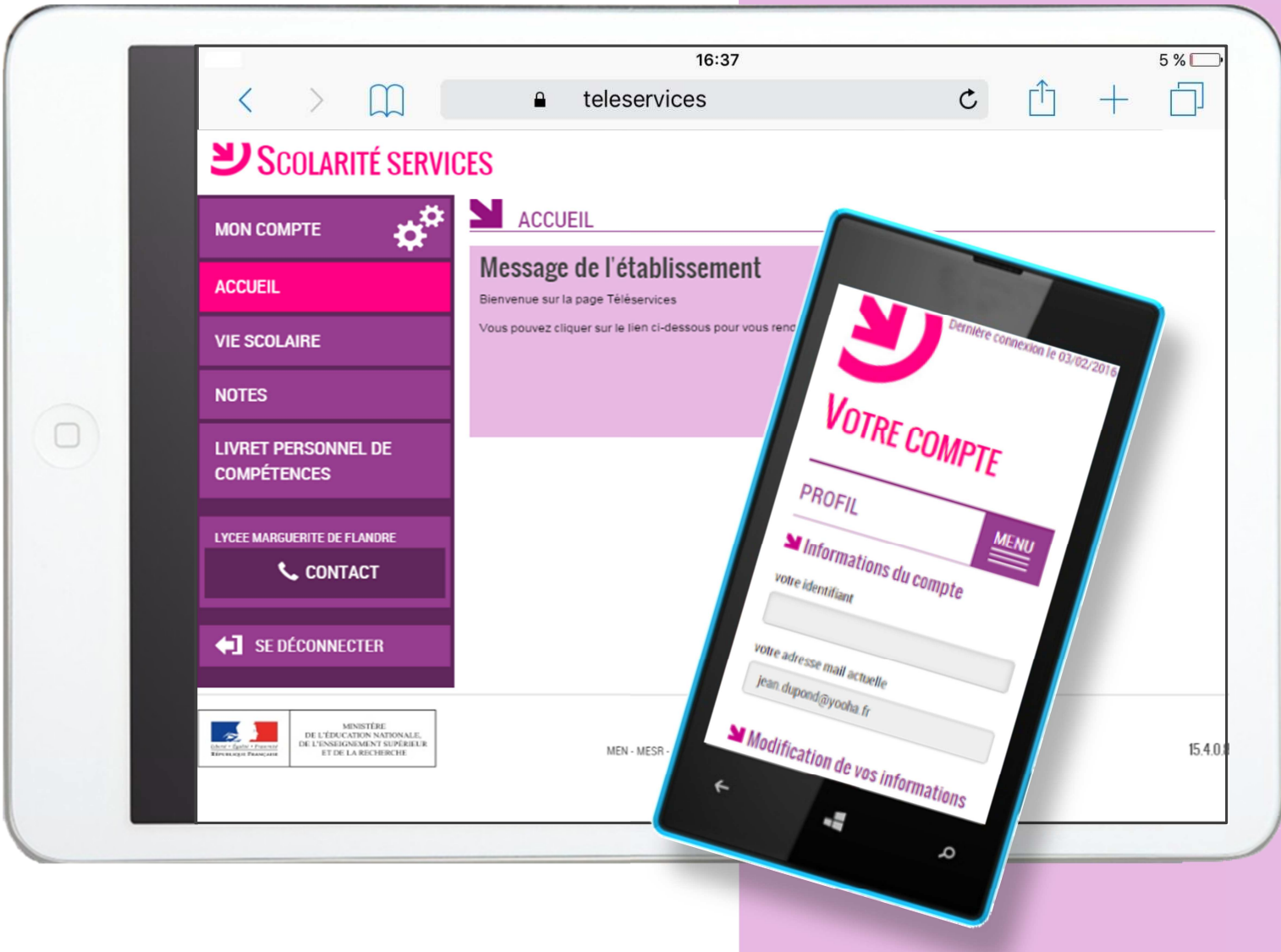

Mars 2016

Scolarité services,

des services en ligne…

✓ *Accessibles 7j/7 et 24h/24*

- Pour suivre la scolarité des élèves et renforcer la communication établissements/familles : services Notes, Vie scolaire, Livret scolaire.
- Pour simplifier les démarches : services Inscription pour l'entrée au lycée, Fiche de renseignements, Télépaiement, Bourses du collège

✓ *Compatibles avec tous types de supports*

Tablette, smartphone, ordinateur

✓ *Sécurisés*

✓ *Modulables*

La page d'accueil présente les services offerts par l'établissement

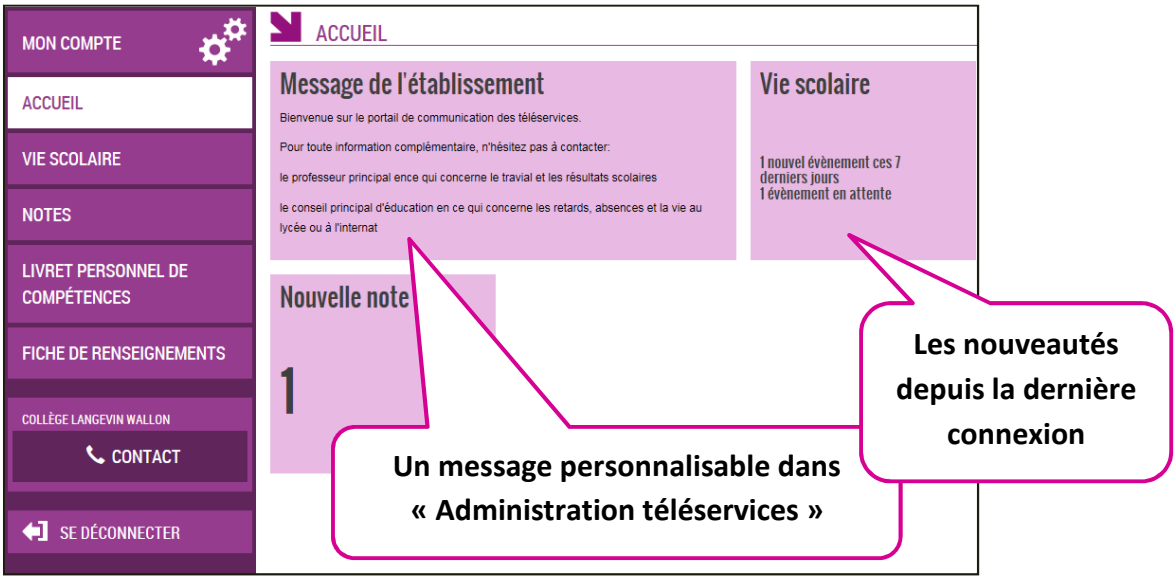

✓ *Couverts au plan juridique*

Chaque service en ligne a fait l'objet d'une délibération CNIL et d'un arrêté ministériel

Une offre en pleine expansion

- ***5 services en ligne généralisés***
- ***2 services en expérimentation***
- ***1 projet de nouveau service en ligne***

- **Fiche de renseignements**
- **Inscription pour l'entrée au lycée (téléinscription) :** en juin 2016, version mobile, ouverture aux élèves redoublants ou réorientés, sélection plus fine des enseignements proposés au choix des familles
- **Bourse de collège** : expérimentation à la rentrée 2016
- **Télépaiement :** généralisation en septembre 2016
- **Vie scolaire**
- **Notes**
- **Livret Solaire Unique Numérique (LSUN) :** généralisation en septembre 2016 en remplacement du **Livret Personnel de Compétences (LPC)**
- **Livret Scolaire Lycée (LSL)** : élargissement du périmètre à l'ensemble des premières générales et technologiques ainsi qu'aux terminales technologiques et série L en septembre 2016
  Généralisation pour les jurys des baccalauréats généraux et technologiques en 2018

Fiche de renseignements

Mis à la disposition de tous les établissements, ce service permet **aux parents de mettre à jour leurs données administratives courantes et celles de leurs enfants**. Les mises à jour des familles sont intégrées dans la **base élèves**, après validation par le secrétariat. Un mail de confirmation est alors envoyé au responsable titulaire du compte.

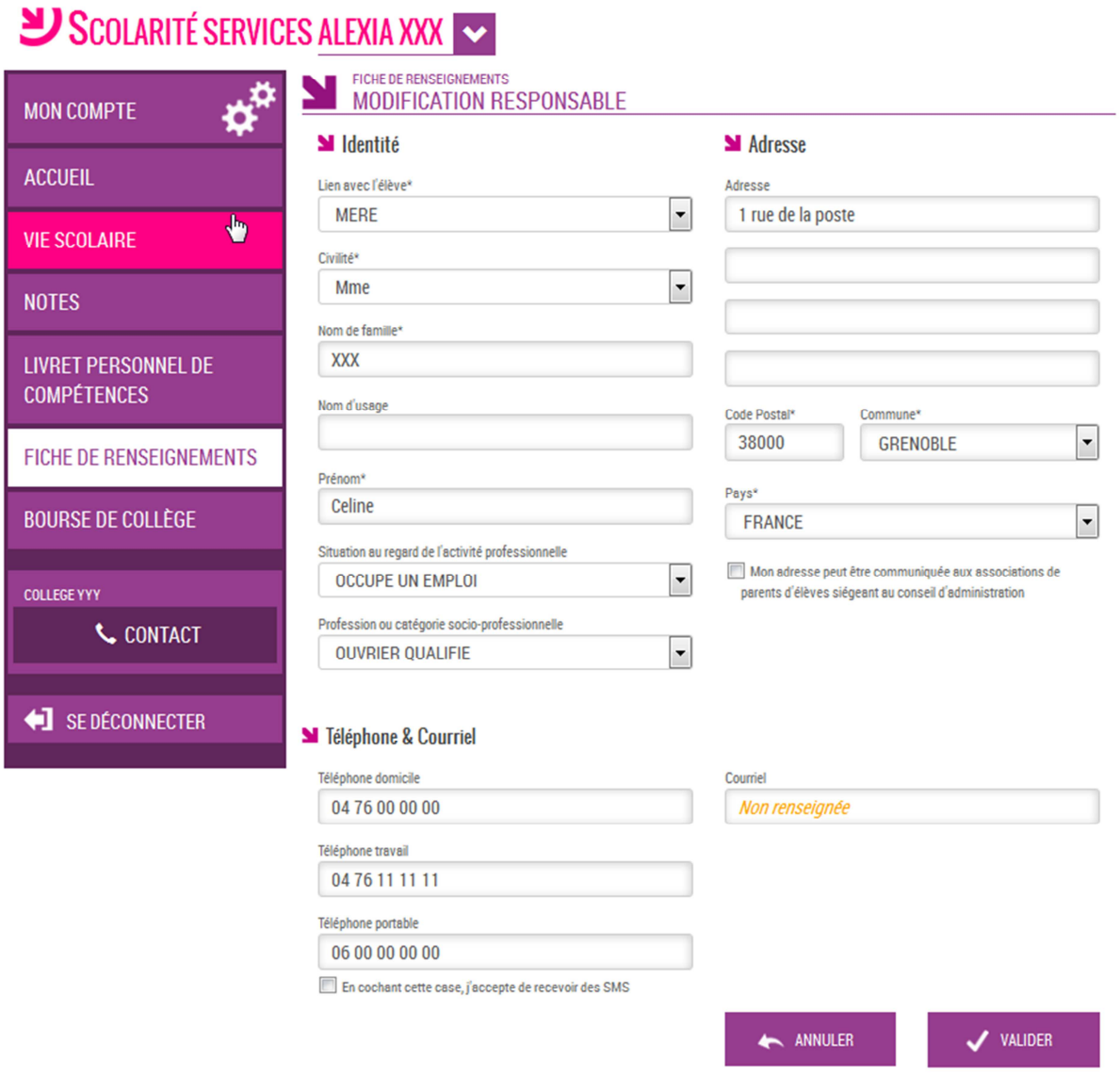

✓ Un usage très simple pour l'établissement.

✓ Des données à jour tout au long de l'année.

Inscription pour l'entrée au lycée

(Téléinscription)

Ce service permet aux **parents d'inscrire leurs enfants dans leur lycée d'affectation, en classe de 2nde générale et technologique, de 2nde professionnelle ou de 1ère année de CAP**.
Les parents voient le résultat de l'affectation, inscrivent ou refusent d'inscrire leur enfant, renseignent les souhaits pédagogiques, modifient les informations les concernant et peuvent télécharger des documents pour compléter l'inscription.
Le responsable titulaire du compte reçoit un courriel de confirmation à la fin du processus.

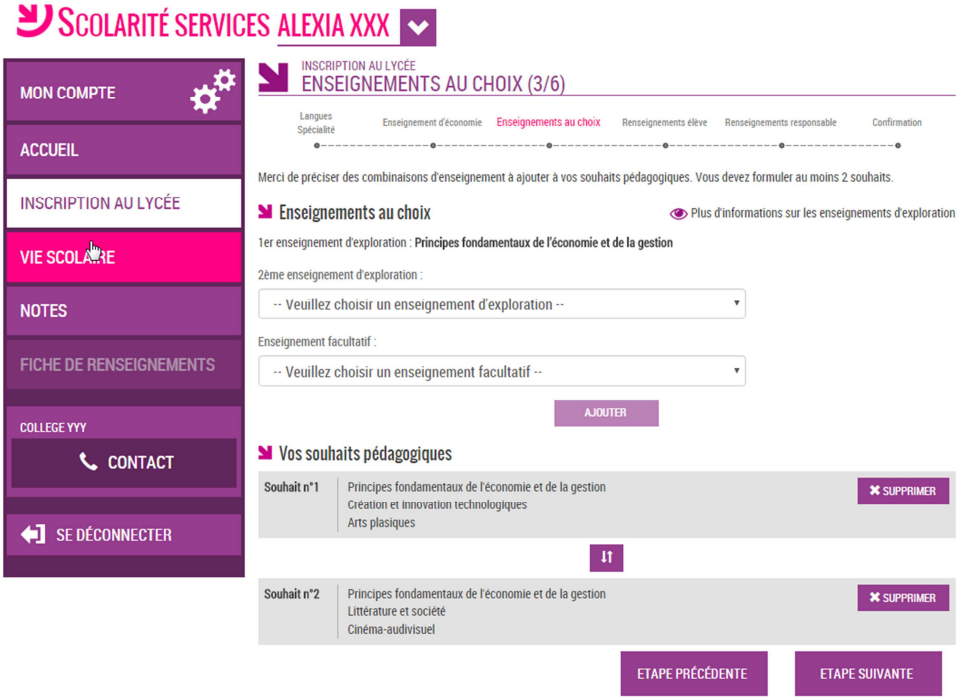

✓ En 2016, le service fait peau neuve pour **s'adapter aux smartphones et aux tablettes**.

Bourse de collège

Ce service en ligne permet aux responsables de **formuler leur demande de bourse de collège**, en une seule fois, pour tous les enfants de la fratrie fréquentant le même collège, et au collège d'alimenter l'application **Bourses** pour instruire la demande.

La récupération des données fiscales auprès des services fiscaux alimente le dossier déposé en ligne.

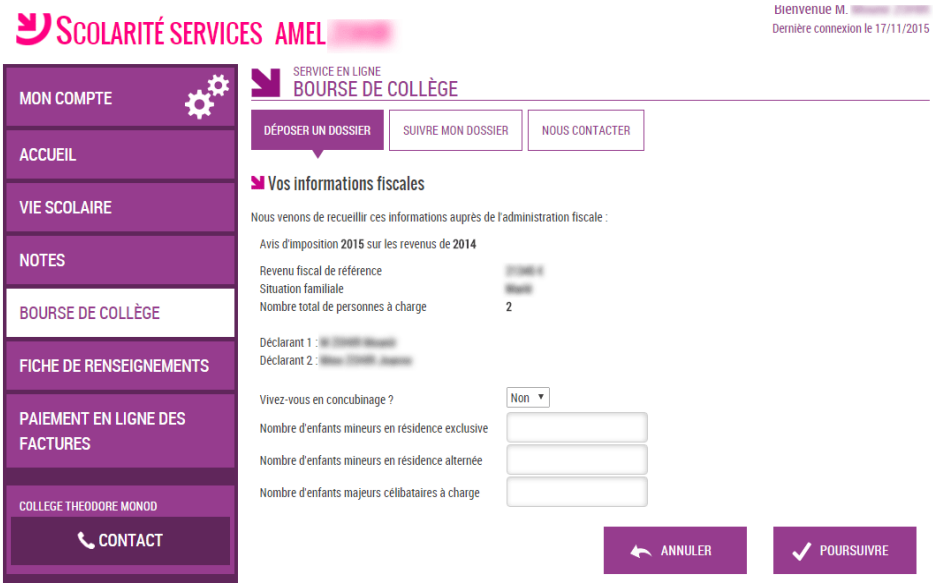

- ✓ Les éléments fiscaux et les informations saisies par le demandeur sont contrôlés et entraînent éventuellement un message précisant la nécessité de **justificatifs**.
- ✓ **Expérimenté à la rentrée 2016** dans les collèges publics de six académies, ce service en ligne sera généralisé à la rentrée 2017.

Télépaiement

Adossé au module de comptabilité générale de l'application **GFC** (Gestion financière et comptable), le **télépaiement** est issu d'une collaboration du MENESR (Direction des affaires financières et Direction du numérique pour l'éducation) avec la Direction générale des finances publiques, dont il utilise l'interface sécurisée de paiement **TIPI**.

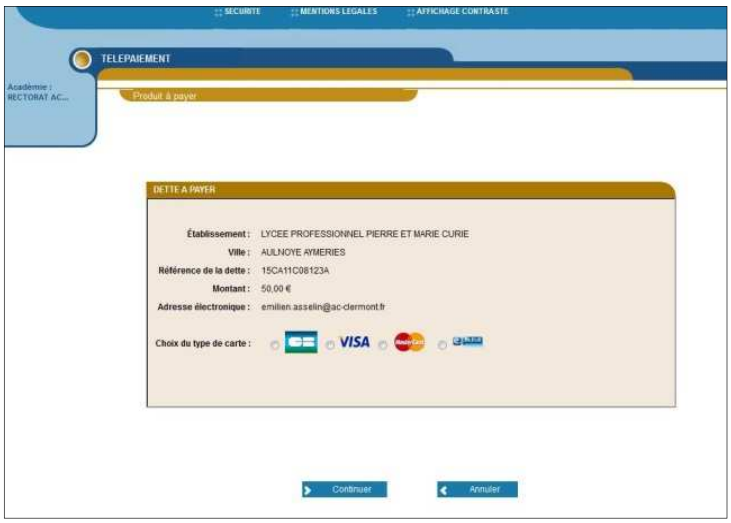

Ce service en ligne permet :

- aux parents, **d'effectuer le règlement par carte bancaire des factures de restauration, d'hébergement, et de voyages** issues de **SIECLE-GFE** (Gestion financière des élèves), auprès des agents comptables des EPLE,
- aux établissements, de disposer de la mise à jour des créances de l'élève.

Le **télépaiement** garantit aux parents flexibilité, rapidité et sécurité du règlement, et doit remplacer le règlement par chèque bancaire, dont le traitement est onéreux et risqué (pertes de chèques ou chèques sans provisions).

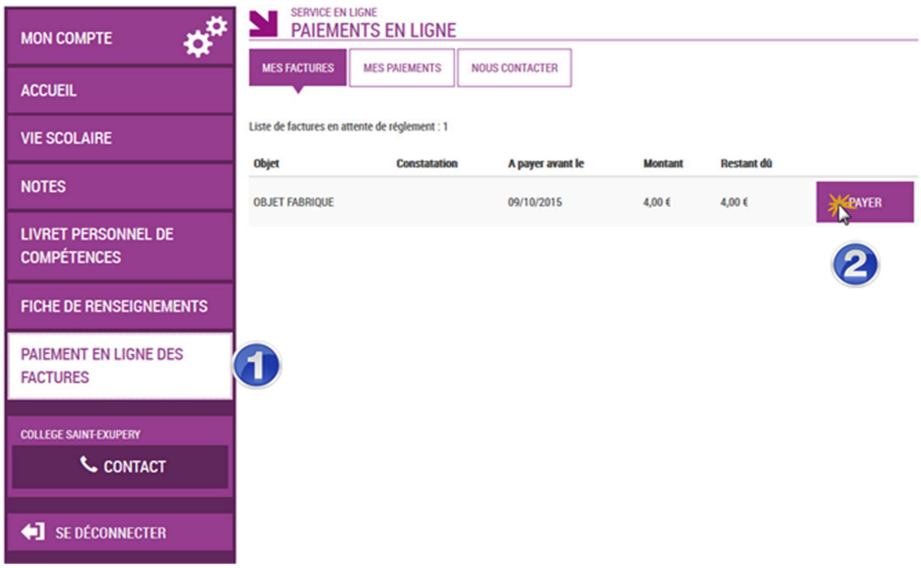

- ✓ Accès à l'ensemble des créances de son enfant ou de ses enfants, avec les dates d'échéance.
- ✓ Possibilité de règlement partiel ou total.
- ✓ Réception d'une preuve de paiement par courriel.
- ✓ Signalement par e-mail du paiement à l'agent comptable de l'EPLE.
- ✓ Possibilité d'obtenir des précisions auprès de l'agent comptable.

- ✓ En cours d'expérimentation depuis octobre 2015 dans les académies de Lille, Nantes et Nice, ce service en ligne devrait être **généralisé** à l'ensemble des académies pour la **rentrée 2016**.

Vie scolaire

Disponible pour les établissements utilisant **SIECLE Vie scolaire**, ce service en ligne constitue un **canal supplémentaire de communication avec les familles**, en temps réel, pour tous les **évènements de vie scolaire** : retards, absences, punitions, sanctions, ...

Les évènements sont affichés le lendemain de leur publication

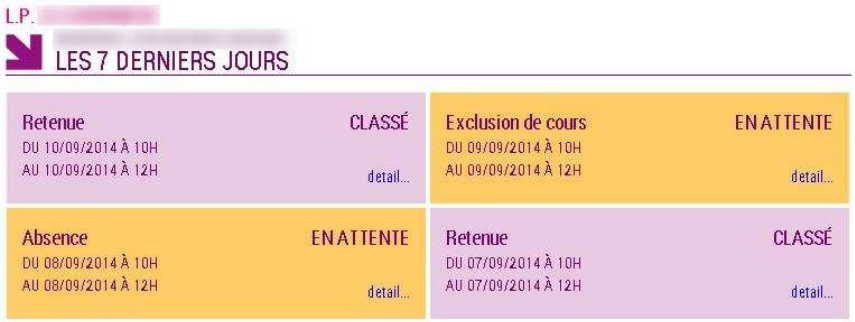

- La publication des évènements dans le service en ligne est paramétrable par le CPE ou l'assistant d'éducation dans **SIECLE Vie scolaire**, qui peut choisir de ne pas publier certains évènements.
- Les non présences autorisées, les absences du fait de l'établissement et les signalements académiques ne sont pas mis en ligne.
- Les sanctions et mesures de prévention sont affichées uniquement si la famille est préalablement avisée.

Notes

Adossé au module **Notes** de **SIECLE**, ce service affiche les **notes saisies et publiées par les enseignants**, soit au fil de l'eau, soit à l'échéance paramétrée par l'établissement.

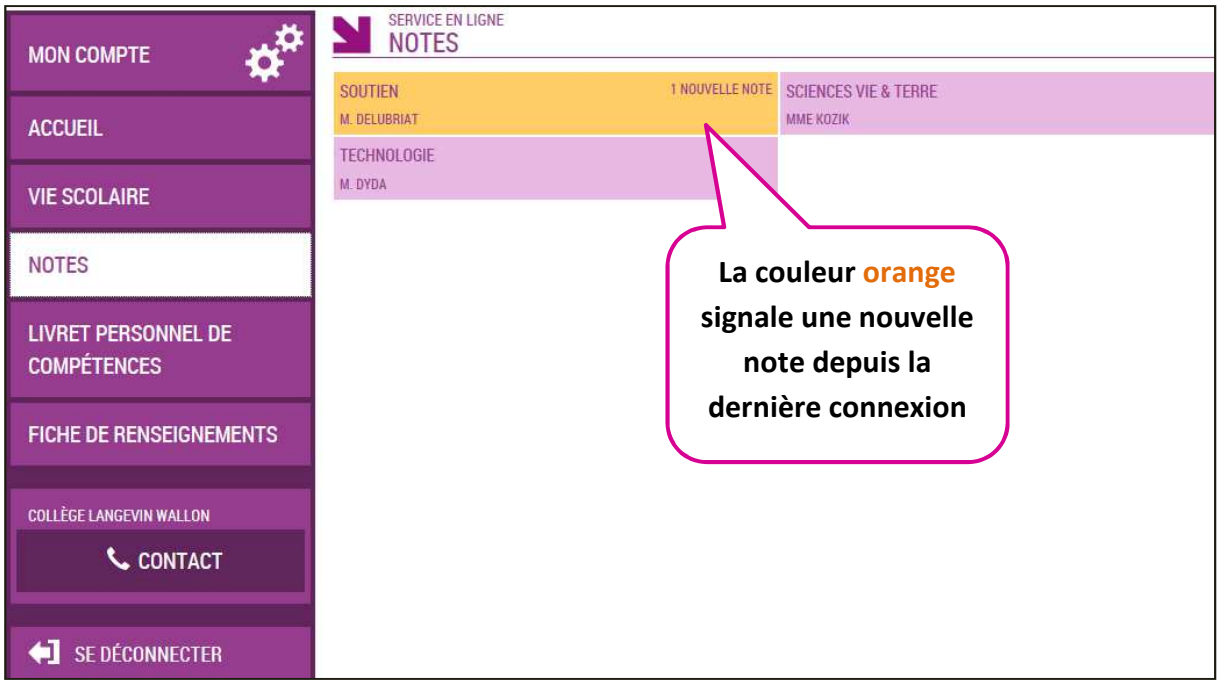

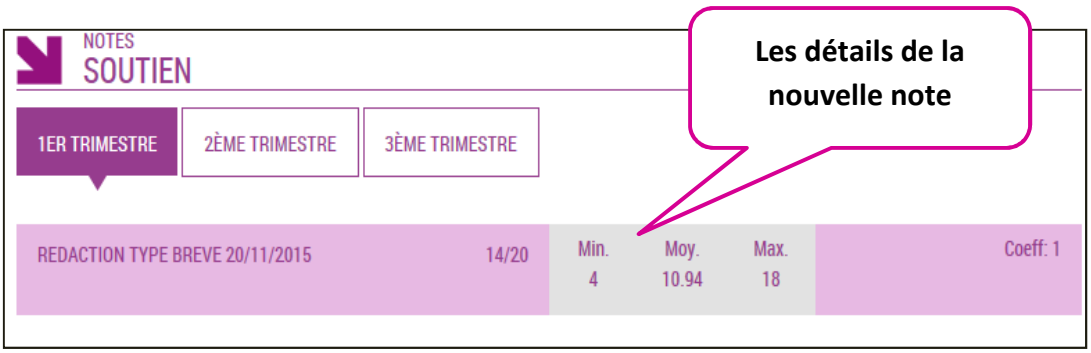

✓ En 2016-2017, le service en ligne **Notes** cèdera la place au service **Évaluation**, **beaucoup plus complet**, dans les académies expérimentant l'application. Ce service sera généralisé dès la rentrée scolaire 2017.

Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN)

Adossé à l'application **Livret Solaire Unique Numérique (LSUN)**, ce service donne la possibilité aux parents et aux élèves de **consulter le livret en ligne**.

LSUN est une application unique pour l'école élémentaire et le collège gérant **l'évaluation des compétences et de la performance**.

Sur l'écran d'accueil, une tuile indique le nombre de bilans accessibles.

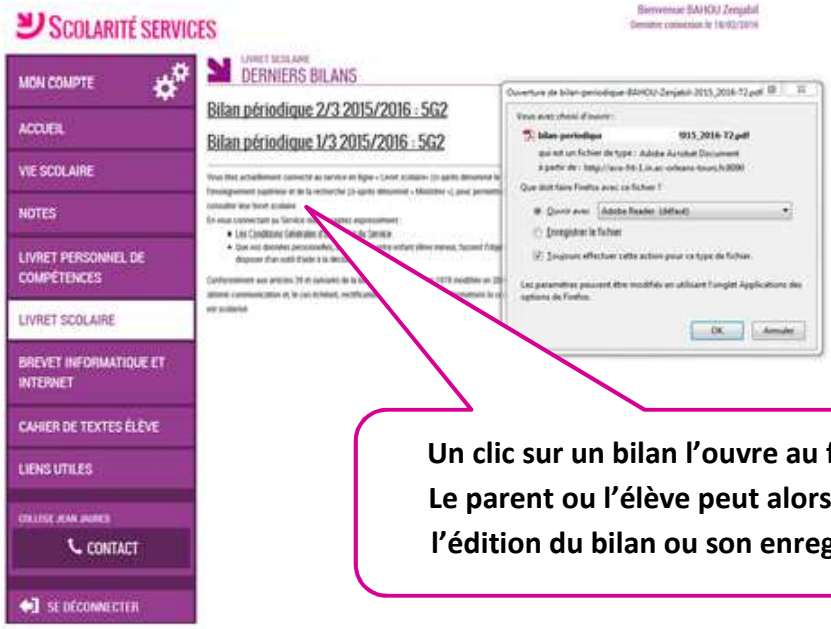

Un clic sur un bilan l'ouvre au format pdf. Le parent ou l'élève peut alors demander l'édition du bilan ou son enregistrement.

✓ Ce service en ligne est **généralisé** en **septembre 2016**, en remplacement du Livret personnel de compétences (LPC).

Livret Scolaire du Lycée (LSL)

Ce service en ligne s'inscrit dans la démarche de **dématérialisation du livret scolaire du lycée, et facilite ainsi la délibération des jurys du baccalauréat**.

Il permet aux familles, dès la classe de 1ère, de prendre connaissance du contenu du livret (notes, appréciations, compétences, avis, engagement et investissement,...), avant sa transmission au jury de l'examen.

- ✓ Le livret se déploie progressivement dans toutes les académies, dans les séries générales et technologiques. Il sera **généralisé pour la session 2018** du baccalauréat.
- ✓ Son extension au **baccalauréat professionnel** est à l'étude.

Ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche

Direction générale de l’enseignement scolaire

Bureau des collèges (DGESCO A1-2)

Bureau des formations générales et technologiques (DGESCO A2-1)

Bureau du programme « vie de l’élève » (DGESCO B1-3)

Bureau de la maîtrise d‘ouvrage des systèmes d’information (DGESCO B2-2)

Direction des affaires financières

Bureau de la réglementation comptable et du conseil aux EPLE (DGESCO A3)

Direction du numérique pour l’éducation

Département des infrastructures et des services pour les établissements et la vie de l'élève (DNE A3)

Bureau des projets et applications nationales (DNE B2-1)

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07